

La Tribune, 17 juillet 2014

## Economie

**LA CITATION** > Dans un rapport publié mercredi, la commission des Lois dénonce la formule qui consiste à échelonner la rémunération de la personne privée sur toute la durée de l'exploitation et à ne pas la prédéfinir intégralement. Elle souligne aussi l'effet d'"infantilisation" de la personne publique découlant de ces contrats.

latribune.fr

### Partenariat public-privé: une "bombe à retardement budgétaire" (Sénat)



Ils présentent "plusieurs effets néfastes, notamment pour les générations futures" et constituent "une bombe à retardement budgétaire souvent ignorée par des arbitrages de court terme". Ce sont les contrats de partenariat public-privé tels qu'ils sont vus par le Sénat, qui s'est penché sur la formule dans un rapport publié mercredi.

Un outil "concurrentiel des marchés publics classiques"

Ces accords, par le biais desquels le secteur public confie au secteur privé l'ensemble d'un projet, de son financement et sa construction à son exploitation, ont été créés en 2004, à l'origine pour un